

Communiqué de presse

Première sortie publique conjointe

Quatre associations reliées à la pharmacie communautaire dénoncent l'approche unilatérale du gouvernement et s'unissent pour demander un grand chantier sur leur industrie

Montréal, le 15 novembre 2016 – Dans une sortie publique conjointe sans précédent, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), l'Association des bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ), l'Association québécoise des distributeurs en pharmacie (AQDP) et l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ) unissent leurs voix afin d'interpeller le gouvernement du Québec sur la façon dont les nombreux dossiers touchant le monde de la pharmacie communautaire sont actuellement traités. Les quatre associations, malgré leurs points de vue différents sur certains enjeux, dénoncent vivement l'approche unilatérale, sans nuance et précipitée du ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

En effet, depuis plus de deux ans, les changements considérables apportés à cette sphère d'activité – qui emploie plus de 47 000 personnes et qui est absolument essentielle au système de santé – ont été faits sans aucune véritable planification, sans réelle évaluation des impacts des mesures mises en place et sans la collaboration des acteurs de cette industrie. Le dépôt sans préavis la semaine dernière d'une multitude d'amendements au projet de loi 92 est un autre exemple de cette approche qui semble contraire au processus démocratique normal et nécessaire. De plus, la malheureuse habitude de faire avancer les dossiers en silo dans un secteur d'activité aussi complexe et interrelié rend difficiles l'optimisation des mesures proposées et leur opérationnalisation.

Un grand chantier de la pharmacie dans les meilleurs délais

À la lumière de ces faits, les quatre associations demandent au gouvernement de créer un grand chantier de la pharmacie. Créé dans les meilleurs délais, celui-ci viserait à travailler activement les dossiers majeurs de façon concertée, avec l'aide d'experts et de façon transparente, pour le bénéfice à long terme de tous les acteurs de l'industrie, du gouvernement, mais surtout des patients. Les quatre associations attendent la réponse du gouvernement à leur demande dans les meilleurs délais.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

À propos de l'Association des bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ)

L'Association des bannières et chaînes de pharmacies du Québec (ABCPQ) a pour mandat l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres, bannières et chaînes, et de leurs pharmaciens affiliés.

L'ABCPQ regroupe les chaînes et bannières québécoises suivantes : Accès Pharma chez Wal-Mart, Brunet, Centre Santé chez Provigo/Maxi, Familiprix, Groupe Jean Coutu, Pharmaprix, Proxim, et Uniprix.

À propos de l'AQDP

L'Association québécoise des distributeurs en pharmacie représente une industrie qui fournit un service indispensable en approvisionnant, et ce, avec un degré de précision de 99,9 %, les pharmacies et les hôpitaux du Québec. Grâce au professionnalisme et à l'engagement de nos membres, les patients peuvent compter sur la disponibilité de leurs médicaments quand ils en ont besoin, peu importe leur lieu de résidence. Regroupés au sein de l'AQDP pour promouvoir l'avantage québécois en matière de distribution pharmaceutique, discuter des enjeux communs et relever ensemble les défis de l'industrie, les distributeurs en pharmacie ont comme priorité d'assurer l'accessibilité optimale aux médicaments pour tous les patients du Québec.

À propos de l'APPSQ

L'APPSQ est une association indépendante qui rassemble tous les pharmaciens salariés québécois (communautaire / établissement de santé / industrie) et dont l'objectif premier est de permettre le partage d'idées nécessaire à l'avancement de la profession.

- 30 -

Renseignements :

Jean-Michel Nahas
Directeur, affaires publiques, CASACOM
514 817-1185
jnahas@casacom.ca